



Atelier mondial sur la gestion de la source à la mer

14-16 décembre 2022, hybride

Salle de conférence XXI, Palais des Nations, à Genève, et en ligne, du mercredi 14 décembre 2022 à 10 h 00 au vendredi 16 décembre 2022 à 16 h 00

Note d'information

I. Contexte

Si les spécialistes de l'eau douce et du milieu marin travaillent essentiellement en vase clos, la nature a toujours fonctionné comme un tout : les écosystèmes terrestres, océaniques et d'eau douce sont étroitement liés et interdépendants.

Lorsque l'on retrace l'origine de la pollution des océans, le lien entre ces écosystèmes devient évident : la pollution marine provient principalement de sources terrestres et est rejetée dans la mer par les cours d'eau et autres voies navigables. Les déchets municipaux, industriels et agricoles ainsi que les eaux de ruissellement sont responsables d'environ 80 % de la pollution marine dans le monde, menaçant la faune et la flore océanique et la qualité de l'eau. Les barrages et autres infrastructures le long des cours d'eau affectent leur débit et peuvent avoir un impact sur les populations de poissons migrateurs. La disparition des zones humides et la dégradation des écosystèmes côtiers ont une incidence sur le cycle hydrologique, notamment sur le niveau et la qualité des eaux souterraines, et réduisent le stockage du carbone. L'utilisation des sols, l'extraction de sable et de gravier, et les barrages affectent le flux de sédiments.

La pollution des océans doit être traitée à la source, en amont.

Les écosystèmes étant interconnectés, leur gestion doit l'être également. L'approche « de la source à la mer » vise à combler les lacunes existantes en liant la gestion des écosystèmes et la lutte contre la pollution marine à la source, en amont. La gestion holistique des ressources terrestres, côtières et

marines et des ressources d'eau douce — de la source à la mer — est essentielle pour protéger nos océans et gérer durablement nos ressources d'eau douce et nos ressources terrestres. L'imbrication des écosystèmes et des objectifs de développement durable (ODD) — en particulier l'ODD 14 (*vie aquatique*), l'ODD 6 (*eau propre et assainissement*) et l'ODD 15 (*vie terrestre*) — nécessite une gouvernance et une gestion plus coordonnées pour traiter les liens en amont et en aval, en équilibrant les divers intérêts et en impliquant de multiples parties prenantes et institutions.

La Convention sur l'eau : un outil important pour l'approche « de la source à la mer »

Plus de 60 % des ressources en eau douce dans le monde sont partagées par deux ou plusieurs pays, ce qui fait des eaux transfrontières l'un des principaux vecteurs de pollution des milieux marins. En ce qui concerne la pollution plastique, six des dix cours d'eau qui apportent 90 % des déchets plastiques aux océans sont des cours d'eau transfrontières. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) peut contribuer à jeter des ponts entre les secteurs et les pays, à équilibrer des intérêts divers, à impliquer de multiples parties prenantes et institutions et à fournir des conseils stratégiques, le cas échéant.

La Convention sur l'eau consacre l'un de ses domaines d'activité à la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières, l'Estonie et la Slovaquie en assurant la codirection. Dans ce cadre, l'atelier mondial sur la gestion de la source à la mer (14-16 décembre 2022, Genève/en ligne) est organisé, dans le but d'améliorer la compréhension des liens entre les écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce, de présenter les meilleures pratiques, de proposer des mesures concrètes pour parvenir à une gestion efficace de la source à la mer, et de discuter des défis et des futurs domaines de travail possibles dans le cadre de la Convention sur l'eau et au-delà de cette dernière.

La santé des océans et la gestion durable de l'eau au cœur des préoccupations internationales

L'atelier mondial sur la gestion de la source à la mer a lieu au moment où la communauté internationale renforce son engagement en faveur de la santé des océans, de la résilience climatique, de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable de l'eau.

Lors de [l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement \(ANUE\)](#) en mars 2022, 175 nations sont convenues d'entamer des négociations en vue d'un traité mondial contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique – les gouvernements et parties prenantes s'efforcent désormais de définir la manière dont ce traité historique peut être mis en œuvre au mieux d'ici 2024. Lors de la [Conférence des Nations Unies sur les océans](#) qui s'est tenue à Lisbonne en juin 2022, les gouvernements ont décidé collectivement d'intensifier leurs actions pour répondre à l'urgence océanique. Le programme de la conférence comprenait un [Symposium de haut niveau sur l'eau intitulé « Jeter des ponts entre les ODD 6 et 14 – un travail conjoint des communautés de l'eau douce et de l'eau salée »](#).

Cette année, le [Forum politique de haut niveau pour le développement durable](#) a accordé une place importante à l'ODD 14 (*Vie aquatique*) et la [Conférence des Nations Unies sur le changement climatique \(COP27\)](#) qui se tiendra à Charm el-Cheikh en novembre, consacra une journée entière à l'examen des questions relatives à l'eau. La [15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#) abordera également la biodiversité marine et côtière. Dans le même temps, la communauté internationale se prépare à la [Conférence des Nations Unies sur l'eau \(2023\)](#), qui examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie d'action pour l'eau. La coopération de la source à la mer, ainsi que la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et internationales, figurent parmi les thèmes proposés pour les dialogues interactifs de la Conférence sur l'eau. En somme, l'atelier mondial abordera les discussions qui figurent en bonne place parmi les priorités de la communauté mondiale de l'eau.

II. Objectifs et thèmes de l'atelier

L'objectif de l'atelier est de permettre aux participants de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre l'approche « de la source à la mer ». L'atelier vise à accroître la compréhension de la nécessité et des avantages de la gouvernance de la source à la mer et à échanger des bonnes pratiques sur les aspects concrets de sa mise en œuvre. L'accent sera également mis sur le renforcement des connaissances et des capacités, la prise d'engagements et l'incitation au financement de mesures « de la source à la mer ».

Les questions directrices de l'atelier sont les suivantes :

- Pourquoi la gestion de la source à la mer est-elle nécessaire et comment bénéficie-t-elle aux ODD 6, 13, 14 et 15 ? Quelles sont les synergies entre les cibles de ces ODD et comment la gestion de la source à la mer favorise-t-elle les mesures visant à réaliser le Programme 2030 sur le développement durable, l'Accord de Paris, mais aussi la cohérence des politiques, etc. de manière plus générale ?
- Comment la gestion de la source à la mer peut-elle permettre de favoriser et promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ?
- Quels sont les possibilités et les obstacles au rapprochement des communautés terrestres, d'eau douce et océaniques ? Comment équilibrer les intérêts divers, voire contradictoires, entre les différents groupes de parties prenantes et comment surmonter les obstacles à la coopération ? Quels sont les obstacles réels et quelles pourraient être les méthodes de travail les plus pratiques pour réunir les communautés de l'eau douce et des océans ?
- Alors que les paramètres du nouveau traité mondial sur la pollution plastique sont négociés, comment la coopération dans le domaine des eaux transfrontières devrait-elle être prise en compte dans la mise en œuvre du traité sur la pollution plastique afin de lutter pleinement et efficacement contre la pollution plastique de la source à la mer ?
- Comment la coopération dans le domaine des eaux transfrontières peut-elle contribuer à la protection des environnements côtiers et marins, notamment dans le cadre de la Convention sur l'eau ?
- Quels sont les nouveaux exemples de réussite et les bonnes pratiques qui illustrent la valeur de l'intégration du système de la source à la mer ? Comment peuvent-ils être reproduits et étendus ? Quels sont les enseignements tirés, les défis et les actions recommandées ?
- Quelles sont les expériences dans 1) les approches de gestion, 2) les solutions de gouvernance et 3) les approches innovantes « de la source à la mer » ?
- Comment débloquer des fonds pour la gestion de la source à la mer et encourager les investissements dans des mesures en ce sens ?
- Quels sont les objectifs communs et partagés par les communautés de l'eau douce et des océans ? Comment les réunir ?
- Quelles sont les activités futures possibles concernant la gestion de la source à la mer dans le cadre de la Convention sur l'eau et au-delà ?

L'atelier vise à donner aux participants les moyens de prendre des mesures actives en vue d'une gestion efficace de la source à la mer dans leurs domaines d'activité respectifs. L'atelier sera donc axé sur les aspects pratiques de la gestion de la source à la mer et s'appuiera sur des éléments engageants pour favoriser un apprentissage et une compréhension approfondis, notamment des exercices interactifs en groupe.

III. Partenaires

L'atelier mondial est organisé sous les auspices de la Convention sur l'eau par la CEE-ONU, sous l'égide de l'Estonie et de la Slovaquie, en coopération avec le Plan d'action pour la Méditerranée de l'ONU Environnement ([PNUE-PAM](#)), la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ([COI-UNESCO](#)), l'Institut international de l'eau à Stockholm ([SIWI](#)), la Plateforme d'action pour la gestion de la source à la mer ([Plateforme S2S](#)), le Partenariat mondial pour l'eau ([GWP](#)), le Fonds pour l'environnement mondial ([FEM](#)) et son Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales ([GEF IW:Learn](#)).

IV. Public cible et organisation

L'atelier mondial sera organisé dans un format hybride, à la fois en présentiel dans la salle de conférence XXI du Palais des Nations, à Genève, et en ligne avec interprétation en anglais, français, russe et espagnol.

Elle réunira des experts et des décideurs politiques couvrant un large éventail de domaines politiques, notamment les communautés de l'eau douce et des océans ainsi que les organismes de bassins transfrontières et les organisations marines (par exemple, les organismes de mers régionales) dans le but de renforcer la coopération, d'identifier les liens et les synergies entre leurs activités et de partager les bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. Le public cible est constitué de représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, des institutions financières internationales, des universités, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

L'atelier consistera en une combinaison de sessions plénières et de discussions ainsi que d'éléments interactifs, par exemple des discussions régionales et thématiques en petits groupes. Un programme détaillé de l'atelier sera disponible en novembre 2022.

L'atelier sera précédé de la [septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes](#) au titre de la Convention sur l'eau les 12 et 13 décembre 2022. Les participants peuvent assister à l'une ou aux deux réunions.

Pour les questions relatives au contenu de l'atelier, veuillez contacter par e-mail : Mme Elise Zerrath, elise.zerrath@un.org.

Tous les documents relatifs à l'atelier seront disponibles sur la page web de la réunion en temps voulu : <https://unece.org/environmental-policy/events/global-workshop-source-sea-management>.

V. Informations pratiques

Pour participer à l'atelier, virtuellement ou en personne, veuillez créer un compte dans indico et vous inscrire à l'événement au moyen du lien suivant avant le **vendredi 2 décembre 2022** : <https://indico.un.org/event/1000669/>

Veillez trouver quelques liens avec des instructions sur :

- 1) Comment créer un compte indico : <https://www.youtube.com/watch?v=GeZuft5xQ4U>
- 2) Comment s'inscrire à une réunion en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=WaEj3hShn6U>

Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription et d'autres questions liées à l'organisation, veuillez contacter le secrétariat par courrier électronique : water.convention@un.org.

Les participants provenant de pays en transition (économique) et de pays en développement et remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion, à l'aide du formulaire joint au courriel d'invitation. Les demandes d'aide financière devront être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (water.convention@un.org) dans les plus brefs délais, **au plus tard le 2 novembre 2022**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai. Les fonds disponibles sont limités ; les participants seront informés d'ici le 11 novembre de l'acceptation ou du refus de leur demande.

Les participants devant obtenir un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat de la CEE-ONU au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa d'entrée peut s'étendre jusqu'à cinq semaines. Les participants devant obtenir un visa sont ainsi priés de soumettre leur inscription dans les plus brefs délais et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Avant la réunion, les participants sont priés d'obtenir un badge d'identification au bureau des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé à la **Villa Les Feuillantines**, 13 avenue de la Paix. Veuillez noter que le portail de Pregny, qui était l'entrée principale des visiteurs de l'ONU à Genève, est fermé pour rénovation de septembre 2022 à mai 2023. Suite à la délivrance d'un badge, l'accès au Palais des Nations se fera par la Porte de la Paix « bis ». Veuillez prévoir du temps à cet effet.

Le **port du masque demeure obligatoire** dans toutes les salles de conférence de l'ONU à Genève. Vous ne devez pas vous rendre dans les locaux de l'ONU si vous présentez des symptômes similaires à ceux de la Covid ou si votre test de dépistage du virus est positif.

Des informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève sont disponibles en ligne : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>, et pour le retrait des badges : <https://www.ungeneva.org/en/pregny-gate-closure>.



REPUBLIC OF ESTONIA
MINISTRY OF THE ENVIRONMENT



REPUBLIC OF SLOVENIA
MINISTRY OF THE ENVIRONMENT
AND SPATIAL PLANNING



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention

